Controle d'alcoolémie par la gendarmerie

Par Visiteur
Bonjour,
Mon épouse s'est faite arrêtée par la gendarmerie avec un alcotest à 0,48. Le gendarme lui a dit si elle constestait, elle a reconnu les faits. Leur appareil étant défectueux elle a du aller à une autre gendarmerie.
Conclusion: Il lui ont pris le permis, suspension de 2 mois. Immobilisition du véhicule, je vais le récupérer demain. Que puis-je dire.
Quels sont les peines:
a Priori 2 mois fermes d'après ses dires.Perte de combien de points (d'après ce que j'ai pu lire c'est 8 points).
- Quelle est le montant de l'amende.
Je vous remercie de votre réponse au plus vite. Je vais demain matin à la gendarmerie récupérer le véhicule.
Cordialement.
Par Visiteur
Cher monsieur,
Quels sont les peines:
- a Priori 2 mois fermes d'après ses dires.- Perte de combien de points (d'après ce que j'ai pu lire c'est 8 points).
- Quelle est le montant de l'amende.
Qu'entendez vous pas "deux mois" ferme, vous parlez de la peine de suspension du permis je présume?

S'agissant de l'amende, cela dépend des juridictions et des revenus de votre ménage. Au minimum, l'amende est en

Votre femme a t-elle commise d'autres infractions ce jour-ci, en dehors de l'alcoolémie?

Si elle n'a commise aucune autre infraction, alors le retrait est de 6 points et non de 8.

général de 300 euros.

Très cordialement.